



Communiqué de presse – 1er mars 2016

L'UTP officiellement reconnue pour son engagement dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises

L'UTP vient de recevoir l'attestation AFAQ 26000 pour son implication dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Déjà certifiée Quali'OP pour sa démarche qualité depuis 2007, l'UTP compte parmi les premières fédérations professionnelles à s'être soumises à cette évaluation de l'AFNOR en matière de développement durable.

Suite à l'évaluation de l'AFNOR, l'UTP vient de recevoir l'attestation AFAQ 26000, gage de sa contribution au développement durable. A ce jour, l'UTP compte parmi les trois premières organisations professionnelles à s'être soumises à cet état des lieux des pratiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Avec un résultat de 597 points sur 1000 à l'issue de son évaluation ISO 26000, l'UTP se place à un niveau confirmé sur une gradation qui compte quatre échelons : initial (jusqu'à 300 points), progression (de 301 à 500 points), confirmé (de 501 à 700 points) et exemplaire (à partir de 701 points). Cette attestation, qui complète la certification Quali'OP de l'UTP, témoigne de son implication pour améliorer ses services aux adhérents selon les principes de la RSE. Elle renforce l'ESPRIT de l'UTP : Engagement en faveur de la mobilité durable, foi dans le dialogue Social, Professionnalisme, Responsabilité, Indépendance et Transparence. Dès la publication de la norme internationale ISO 26000 en 2010, l'UTP s'est mobilisée pour en expliquer les enjeux et les exigences à ses adhérents et en faciliter le déploiement dans le transport public de voyageurs. En 2015, l'organisation professionnelle a notamment réalisé un guide intitulé « La norme ISO 26000 appliquée aux Transports Publics de Voyageurs – Enjeux et initiatives », destiné aux opérateurs souhaitant s'inscrire dans une démarche ISO 26000. La RSE fait, en effet, partie intégrante de l'activité des entreprises de transport public et plusieurs réseaux et groupes de transport public sont d'ores et déjà engagés dans une démarche ISO 26000.

Pour mémoire, l'ISO 26000 est une norme internationale qui fournit les lignes directrices de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle s'articule autour de sept thématiques : gouvernance de l'organisation, droits de l'homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, communautés et développement local.

Contacts

Claude Faucher – Délégué général de l'UTP. Tél. : 01 48 74 73 67.

Dominique Fèvre – Valorisation et Communication. Tél.: 01 48 74 73 46.

Gilbert Goubert – Affaires générales. Tél. : 01 48 74 73 09.

Stéphanie Lopes d'Azevedo – Affaires économiques et techniques. Tél. : 01 48 74 73 31.

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public urbain, les entreprises de transports ferroviaires (voyageurs et fret) et les gestionnaires d'infrastructure ferroviaire en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP représente plus de 180 entreprises de transport urbain et ferroviaire réparties sur le territoire français et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

www.utp.fr